

👉 Carte d'étudiant :

L'école vous donne une carte d'étudiant à la rentrée scolaire. Cette carte vous donne droit à diverses réductions.

👉 Sécurité sociale étudiante :

L'affiliation au régime étudiant est **obligatoire** pour tout étudiant inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur (public ou privé). La cotisation est annuelle. Elle est payante ou gratuite, selon critères (âge...).

Pour plus d'informations, contactez les centres de sécurité sociale étudiante :

- VITTAVI <http://www.vittavi.fr>
- LMDE <http://lmde.fr>

👉 Financement des frais de scolarité :

Les frais de scolarité sont à votre charge : ils correspondent aux coûts de formation figurant sur les fiches.

Il n'y a aucun autre coût à ajouter (*pas de frais de dossier ni de droits d'inscription*).

Il existe des solutions pour faciliter le financement :

- Règlement de la scolarité par mensualités
- Prêt étudiant (se renseigner auprès de votre banque)

👉 Les bourses d'études privées :

Chaque année, l'école récolte auprès des entreprises partenaires « la taxe d'apprentissage ». **Ces sommes sont reversées à 100% aux étudiants sous forme de bourses d'études.**

Les dossiers de demande de bourse sont élaborés à la rentrée scolaire. Une commission dépendant du Rectorat de l'Académie valide l'attribution et la répartition des bourses aux étudiants.

👉 Vous êtes originaires d'Outre Mer :

Nous collaborons également avec l'ANT et le **Ministère d'Outre Mer** :

- Aides à la mobilité pour les étudiants d'Outre Mer,
- Formations conventionnées (gratuites et pouvant être rémunérées)
Selon critères (nous consulter).

>> [plus d'infos](#)